

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 24
- votants par procuration 5
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 16 février 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quinze février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le huit février, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Tarek HAMMAN, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusé(s) :

Mme Emmanuelle PATIN	qui donne pouvoir à	Mme Christine DÉCHAMPS
Mme Evelyne BAILLEUL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
M. Junior MOUDJH A FIONG	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sourayo OUF est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.08/02.24

Objet : Téléthon
Soutien de la Ville de Lillebonne
Versement des recettes de la patinoire à l'AFM Téléthon

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 15.02.2024

Délibération n°: D.08/02.24

**Objet : Téléthon
Soutien de la Ville de Lillebonne
Versement des recettes de la patinoire à l'AFM Téléthon**

Madame LONGO rappelle que dans le cadre des animations de Noël et à l'initiative de la Ville de Lillebonne, une patinoire synthétique a été installée du 8 décembre 2023 au 7 janvier 2024, place Carnot.

Afin de soutenir l'action menée par l'AFM Téléthon, le Conseil Municipal, par délibération n°D.107/11.23 du 30 novembre 2023, a autorisé le versement des recettes perçues des entrées à la patinoire, lors de la journée du 9 décembre 2023, date à laquelle s'est déroulé le Téléthon.

Cependant, les conditions météorologiques défavorables ont contraint la Ville à annuler toutes les animations en centre-ville le 9 décembre 2023 à partir de 14h00, entraînant une nette diminution du nombre d'entrées à la patinoire (le montant des recettes perçues s'élevant à : 213 euros).

C'est la raison pour laquelle, la Ville de Lillebonne souhaite également reverser à l'AFM les recettes perçues des entrées à la patinoire de la journée du dimanche 10 décembre 2023, soit 427 euros.

Il convient, par conséquent, que le Conseil Municipal autorise, par délibération, cette opération.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.2121-29,

Considérant le souhait de la Ville de Lillebonne d'apporter son soutien financier à l'action menée par l'AFM Téléthon,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement d'une subvention à l'AFM Téléthon au titre de l'année 2023 de 640 euros ; subvention dont le montant est égal à celui des recettes perçues des entrées à la patinoire les 9 et 10 décembre 2023,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes afférents.

La somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville, nature 6574.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Sourayo OUF.